



CONDAMINE
CHÂTELARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA CONDAMINE CHÂTELARD

SÉANCE DU 16 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le Seize avril à 18H00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire, par courrier en date du 08 avril 2024, s'est réuni dans la Salle de Rencontre (anciennement préau de l'Ecole Communale), sous la présidence de Madame la Maire.

Date de la convocation : 08/04/2024

Date d'affichage : 08/04/2024

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : Mme JACQUES E. Mr GUICHARD R. Mr GARINO J. Mr JOBIN-ZEIMET S. Mr REYNAUD P. Mr BOERI C.

Absent(s) : Mr MATEOS A. Mr ROBIN N. Mme AMARENCO S

Pouvoir(s) : Mr BOUVET A à Mr GUICHARD R

Secrétaire de Séance : Mr BOERI C

DELIBERATION N° 15-2024

OBJET : APPROBATION DU FONCIER FORESTIER DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE

La forêt communale de La Condamine Châtelard s'étend sur une superficie de 982 ha 40 a 74 ca relevant du régime forestier. Ce cadre légal permet à la commune d'être aidée en matière de gestion (coupes entretien, travaux divers), de surveillance et de police forestière, de protection et de conservation de la forêt sur le long terme et de sa mise en valeur. Ces dispositions résultent de l'application du code forestier et notamment son article L211-1.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Madame La Maire à demander l'application du régime forestier sur les parcelles du tableau ci-dessous pour une surface de 104 ha 86 a 27 ca au régime forestier sur les parcelles réparties sur le territoire communal de La Condamine Châtelard.

Département	Persone morale propriétaire	Lieu-dit	INDICATION CADASTRAL ES Section	Parcelle	Surface(ha)	
Alpes de Haute-Provence	Commune de La Condamine Châtelard	Les Chaux	OB	0147	0.1402	
		Les Chaux	OB	0148	0.6088	
		Les Chaux	OB	0151	0.7200	
		Le Pra Sautan	OD	1529p	9.7079	
		Le Pra Sautan	OD	0004p	0.8499	
		Les	OD	0248	1.2647	
		Deissendouls				
		Les	OD	0256	3.5452	
		Deissendouls				
		Le Serre est	OD	0753	3.1650	
		Le Grach	OD	0851	1.1803	
		Le Grach	OD	0975	0.6441	
		Clot du pré et Résinière	OD	1537p	50.0371	
		Crouex	OC	0002p	12.7727	
		Crouex	OC	0001p	2.2972	
		Bachasse	OC	0038p	6.9794	
Bachasse	OC	0037p	10.9502			
			TOTAL	104.8627		

AGEDI	
Dépôt Préfecture des ALPES HAUTE PROVENCE	
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 03/05/2024	
004-210400628-20240416-DE_2024_015-DE	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

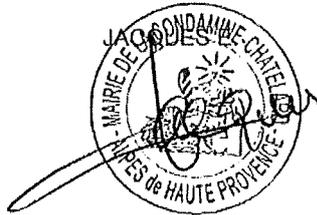
D'AUTORISE Madame La Maire à demander l'application du régime forestier sur les parcelles cadastrales jointes en annexe.

La forêt communale de relevant du régime forestier sera désormais de 1087 ha 27a 01ca.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
POUR EXTRAIT CONFORME, ONT SIGNE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
TRANSMISE A LA SOUS-PREFECTURE LE
PUBLIEE LE

La Maire



Le Secrétaire de Séance

BOERI C.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Boeri C.', written over a horizontal line.

AGEDI Dépôt Préfecture des ALPES HAUTE PROVENCE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/05/2024 004-210400628-20240416-DE_2024_015-DE